

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 517

présenté par

M. Meizonnet, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain et Mme Pujol

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« sauf s'il s'agit de »

les mots :

« à l'exception des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.